

**BILAN DES ACTIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

NOTE

Ce bilan rend compte des actions réalisées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du septième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec au mois de septembre 2016. Ces actions visent à diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et à atténuer les lacunes qui en découlent.

SIGLES

MTMDET : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

AMM : Aides à la mobilité motorisées

AMT : Agence métropolitaine de transport

AOT : Autorités organisatrices de transport

BSM : Bureau du sous-ministre

BSMAT : Bureau du sous-ministre associé aux territoires

CSR : Code de la sécurité routière

DAPA : Direction de l'administration des programmes d'aide

DCom : Direction des communications

DGGISP : Direction générale de la gestion des immeubles et services partagés

DGGPTCP : Direction générale des grands projets de transport collectif et partenariats

DGPDTMAF : Direction générale des politiques et du développement en transport maritime, aérien et ferroviaire

DGRH : Direction générale des ressources humaines

DGTTP : Direction générale du transport terrestre des personnes

DPR : Direction des parcs routiers

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

PAPNM : Programme d'aide aux passages à niveau municipaux

PDEIPH : Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

PEG : Plan des engagements gouvernementaux

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

SMARMM : Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal

SMGP : Sous-ministériat aux grands projets

STA : Service de transport adapté

STM : Société de transport de Montréal

Chacune des couleurs de fond du tableau ci-dessous correspond à l'un des principaux secteurs d'activité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : le **bleu** correspond aux actions liées à sa mission, le **jaune**, à celles se rapportant aux services à la population de même qu'aux relations avec ses partenaires et le **vert**, à celles qui concernent son rôle de gestionnaire d'un organisme public.

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------------------|--------|---|--|-------|--|
| • Services de transport adapté | A1 | a) Appliquer le Programme de subvention au transport adapté (STA). | Pourcentage d'augmentation du taux d'achalandage (calculé en fonction des admissibilités sans les accompagnateurs) | DGTTP | L'achalandage pour l'année 2016 est demeuré stable par rapport à l'année 2015. |
| | | b) Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec. | Dépôt du rapport | DGTTP | Le Ministère a réalisé, en collaboration avec l'OPHQ, un état de situation du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) en 2016 afin d'identifier les principales problématiques. |
| • Transport par taxi | A2 | Appliquer et faire connaître le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles. | Nombre de subventions accordées pour véhicules accessibles. | DGTTP | Quatre-vingt-dix subventions ont été accordées pour l'adaptation d'un véhicule accessible. |
| • Transport par autocar | A3 | Appliquer le volet autocar du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles. | Nombre de subventions accordées. | DGTTP | Trois subventions ont été accordées pour l'adaptation d'un autobus. |
| • Transport par autobus urbain | A4 | a) Soutenir les autorités organisatrices de transport (AOT) dans l'élaboration de leur plan de développement. | Nombre de plans de développement déposés. Augmentation du nombre de circuits universellement accessibles. | DGTTP | Entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, 3 AOT ont déposé leur plan de développement. Il s'agissait du premier plan de développement pour 2 de ces AOT et d'une mise à jour du plan de développement pour la troisième AOT. Les 3 plans ont été approuvés après le 31 mars 2017. Au 31 mars 2017, parmi les 37 AOT qui devaient être dotées d'un plan de développement visant l'accessibilité du réseau régulier, 34 avaient déposé un plan de développement au Ministère et 32 AOT avaient un plan approuvé par le Ministère. Entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le Réseau de transport de Longueuil a mis en place 3 nouvelles lignes, ce qui porte à 9 le nombre de lignes accessibles sur son réseau régulier. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--|--------|---|---|--------------------------------|---|
| | | b) Promouvoir la mise en place des mesures visant l'accessibilité aux services réguliers de transport en commun, comme indiqué à l'article 3.2.12 des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. | Augmentation du nombre d'infrastructures accessibles du réseau régulier de transport en commun. | DAPA | Saint-Jean-sur-Richelieu : ajout de 8 abribus permettant l'accès universel. Outaouais : acquisition de 7 autobus hybrides et 8 autobus articulés hybrides à plancher surbaissé et munis de plateformes d'accès. |
| | | c) Soutenir financièrement les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. | Nombre d'AOT qui exploitent les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé. | DGTTP | Toutes les sociétés de transport en commun exploitent des autobus munis de ces dispositifs. |
| • Transport par métro et train de banlieue | A5 | Collaborer avec les AOT pour améliorer l'accessibilité des systèmes réguliers de transport guidé : le métro (STM) et les trains de banlieue (AMT). | Nombre de rencontres avec les partenaires. Nombre de stations de métro accessibles. Nombre de gares et de trains accessibles. | BSMAT, DGTTP et SMGP (DGGPTCP) | Entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, aucune rencontre du comité consultatif sur l'accessibilité du métro n'a eu lieu. De plus, à la suite de la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, il n'y a eu aucune rencontre de la Table métropolitaine sur l'accessibilité universelle organisée par le RTM. Néanmoins, il y a eu six rencontres de suivi des projets d'accessibilité de la STM. Au 31 mars 2017, sur un total de 68 stations de métro, 12 étaient accessibles au niveau de la rue pour les personnes en fauteuil roulant, soit les stations Montmorency, De la Concorde, Cartier, Henri-Bourassa, Jean-Talon (partiel), Rosemont, Berri-UQAM (partiel), Champ-de-Mars, Place-d'Armes, Lionel-Groulx, Snowdon et Côte-Vertu. Une seule station est accessible seulement au niveau du quai, soit la station Bonaventure. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|---|--------|--|--|-------|--|
| | | | | | Au 31 mars 2017, sur un total de 61 gares, 12 étaient accessibles, principalement sur la ligne Mascouche. L'ensemble des trains est accessible. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Formation et réglementation en transport terrestre | A6 | a) S'assurer de l'élaboration de la formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles. | Matériel de formation élaboré. Nombre de chauffeurs formés par secteur. | DGTTP | Le matériel de formation a fait l'objet d'une révision par le Ministère. Les modalités d'implantation sont en cours d'élaboration. |
| | | b) S'assurer de l'élaboration d'une nouvelle édition de la formation <i>Transport scolaire par berline</i> . | Matériel de formation élaboré. | DGTTP | La formation a été élaborée et elle est offerte dans les centres de formation. Elle est accessible à tous les nouveaux conducteurs de berline de la province. Au total, 774 conducteurs ont suivi la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves (berline) entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017. |
| | | c) Déposer le nouveau Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées. | Règlement en vigueur. | DGTTP | La mise à jour du règlement est en cours de rédaction. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Autres mesures en transport terrestre | A7 | a) Évaluer et mettre à jour le Programme de vignettes de stationnement pour les personnes handicapées (y compris les orientations, le contenu et la structure du programme). | Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués. | DGTTP | Une évaluation est prévue pour 2017-2018. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|-------------------------|--------|---|---|----------|--|
| | | b) Élaboration des paramètres d'application et de financement du Programme d'adaptation d'un véhicule automobile pour personnes handicapées (financement). | Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués. | DGTTP | Une évaluation est prévue pour 2017-2018. |
| • Transport ferroviaire | A8 | a) Contribuer à améliorer la sécurité aux passages à niveau. | Nombre de projets financés dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM). Contributions versées par l'intermédiaire du budget ministériel (Réfection et amélioration de la sécurité aux passages à niveau). | DGPDTMAF | <p>Dans le cadre du volet 2 « Amélioration de la sécurité aux passages à niveau », le Ministère a financé deux projets en 2016-2017.</p> <p>Dans le cadre du budget ministériel « Réfection et amélioration de la sécurité aux passages à niveau », le Ministère a versé une contribution totale de 551 392 \$ en 2016-2017.</p> <p>À noter que ces deux mesures de financement ne sont pas spécifiquement destinées à des projets ayant pour but d'atténuer les lacunes rencontrées par les personnes handicapées aux passages à niveau. Ces projets constituent une minorité des projets présentés.</p> |
| | | b) Mise en place du processus de planification des activités de réhabilitation aux passages à niveau sur 5 ans et actualisation annuelle. Cette mesure a pour objectif d'agir en prévention plutôt qu'en réaction en vue d'augmenter la sécurité aux passages à niveau. | Plan d'action (étapes, activités et échéancier). | DGPDTMAF | Le Ministère n'a pas donné spécifiquement suite à cette mesure. Toutefois, préalablement à la mise en place d'un processus de planification des activités de réhabilitation aux passages à niveau, le Ministère a commencé des travaux visant la révision de ses lois et règlements. La sécurité ferroviaire étant une responsabilité partagée, la révision législative permettra d'accroître les interventions des divers intervenants quant à la sécurité aux passages à niveau. Des activités de réhabilitation aux passages à niveau se font de façon continue, et ce, en collaboration avec les compagnies de chemin de fer |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|----------------------|--------|--|---|----------|---|
| | | | | | de compétence fédérale et québécoise. |
| | | c) Mise en place d'un processus de gestion partagée de la sécurité aux passages à niveau où les directeurs territoriaux agissent comme intervenants de premier niveau. | Présence d'une liste des événements à signaler pour un passage à niveau dans le système ministériel de monitoring. Nombre de signalements effectués annuellement. | DGPDTMAF | Le Ministère n'a pas donné spécifiquement suite à cette mesure. Celui-ci a plutôt entrepris des démarches visant le rehaussement de son système d'exploitation FER qui lui permettra de mieux évaluer les risques et de mieux prioriser ses interventions, entre autres aux passages à niveau. |
| • Transport maritime | A9 | a) Accompagner les différents organismes intéressés afin d'adapter les infrastructures et l'accès aux bateaux de croisière ou d'excursion. | Description de l'aide apportée. | DGPDTMAF | Le Ministère n'a reçu aucune demande d'accompagnement de la part des organismes concernés par cette action. |
| 9.5 Transport aérien | A9.5 | b) Produire un document-synthèse sur les politiques et pratiques des compagnies aériennes régionales qui exploitent une entreprise de transport des personnes handicapées au Québec. | Mesures prises ou envisagées. Livraison du document. | DGPDTMAF | Document produit en novembre 2016. Prochaine étape : validation des données recueillies sur les sites Internet des transporteurs aériens et inventaire général des programmes de formation offerts par les transporteurs aux employés travaillant aux comptoirs d'enregistrement et en cabine sur les liaisons régulières en ce qui concerne les demandes émanant des personnes handicapées ou nécessitant des services particuliers en raison de leurs conditions de santé. Résultats finaux attendus d'ici février 2018 et applicables à la période s'étendant du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|---|---|-------|--|
| • Sécurité | A10 | a) Poursuivre l'expérimentation des règles encadrant l'utilisation des aides à la mobilité motorisées (AMM) au Québec dans le cadre du projet pilote sur les AMM. | Publication des résultats du projet pilote. | DGST | L'étude de l'Institut national de santé public du Québec (INSPQ) prévue sur le projet pilote a été publiée. La rédaction du bilan est en cours. |
| | | b) Étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées lors de la réalisation d'audits de sécurité. | Nombre d'audits et de diagnostics effectués. | DGST | Onze audits et avis de sécurité routière ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions générales territoriales ou des mandataires du Ministère. Concernant les diagnostics de sécurité, 26 MRC ou villes ayant compétence de MRC ont réalisé ou sont en cours d'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal. Les organismes représentant les personnes handicapées sont appelés à déterminer les enjeux locaux liés à la sécurité de ces personnes. |
| | | c) Produire un guide pour le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite et mettre en place les mesures nécessaires à cet effet. | Sommaire des règles de circulation et des bonnes pratiques à présenter dans le guide. | DGST | À ce sujet, un groupe de recherche de l'Université Laval a été mandaté pour réaliser un projet de recherche scientifique qui permettra d'établir les lignes directrices pour la production d'un tel guide. Le projet de recherche est en cours et sa fin est prévue à l'automne 2017. Le rapport est attendu en décembre 2017. Intégré au projet de recherche, un sondage auprès de municipalités québécoises permettra de connaître les pratiques ou les besoins en conception d'aménagements piétonniers accessibles aux personnes présentant des déficiences physiques. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|-------------------------------------|--------|--|---|---------------|--|
| | | d) Intégrer des mesures visant le déplacement sécuritaire des usagers vulnérables (y compris les personnes handicapées) dans le prochain plan d'action ministériel en sécurité routière. | Mesures énoncées dans ce plan d'action. | DGST | Les travaux de préparation du prochain plan d'action se déroulent bien. Le plan devrait couvrir la période 2018-2023. L'amélioration de la sécurité de l'ensemble des usagers vulnérables est un sujet qui fera l'objet de mesures générales ou d'initiatives inscrites au plan d'action. |
| • Normes et activités territoriales | A11 | a) Répondre à toute demande relative aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes handicapées. | Date de publication des normes. Réponses fournies. | DGGARI | La norme est en vigueur depuis décembre 2016 : <i>Tome V – Signalisation routière</i> , l'utilisation d'un type de signal sonore en fonction de l'orientation du passage pour piétons. |
| | | b) Collaborer avec les autorités municipales. | Liste des activités réalisées. | SMGP BSMAT | DGMCQ Mauricie - Aménagement d'un trottoir reliant le stationnement de l'église à la traverse des feux de circulation dans la municipalité de Saint-Anne-de-la-Pérade. - Installation de feux sonores au cours de la saison 2016 aux intersections suivantes : o Route 138/ Saint-Marc, à Louiseville; o Route 138/Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Centre-du-Québec - Élimination d'un carrefour dangereux avec la collaboration de la Municipalité de Saint-Valère. - Participation aux rencontres municipales lors d'analyse de différentes demandes (abaissement de vitesse, analyse de sécurité, asphaltage d'accotements, etc.). - Mise à la norme des glissières d'approche de ponts municipaux. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|---------------------|-------------------------|-------|--|
| | | | | | <p>Outaouais</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de l'intersection de la bretelle de sortie de l'autoroute 50 en direction ouest vers le boulevard des Allumettières. Installation de feux de circulation munis de signaux sonores pour des personnes atteintes de déficience visuelle. Les travaux ont été achevés en 2016. <p>Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau</p> <ul style="list-style-type: none"> - La DGSLJJC a augmenté le temps alloué pour la traversée de piétons à l'intersection la route 169 et de la rue Saint-Antoine à Métabetchouan pour faciliter la traversée des personnes à mobilité réduite vers le CLSC situé à proximité. - Lors de l'aménagement de trottoirs, à chaque intersection, la DGSLJJC s'assure d'enlever la bordure au profit d'un abaissement de trottoirs qui répond aux normes en vigueur afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'effectuer leur traversée en toute sécurité. - Une demande est à l'étude pour l'installation du feu sonore sur la route 169 à Saint-Prime. <p>SMARMM</p> <p>La construction et l'aménagement par le Ministère de la place des Montréalaises au-dessus de l'autoroute Ville-Marie ont été l'occasion d'intervenir sur le plan de l'accessibilité universelle à un site où on prévoit une fréquentation élevée, lequel est adjacent au CHUM à une station de métro accessible (Champ-de-Mars). Bien que l'aménagement soit temporaire jusqu'à la préparation du concept définitif par la Ville de Montréal, le Ministère s'est assuré que les pentes à l'intérieur de la place n'excèdent pas le pourcentage maximal de pente pour les besoins des personnes à mobilité réduite, dont celles se</p> |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|---------------------|-------------------------|-------|---|
| | | | | | <p>déplaçant en fauteuil roulant. Cet aménagement urbain est inscrit dans le projet de requalification du secteur Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie. Rappelons que ces travaux d'envergure constituent un des legs gouvernementaux à la Ville de Montréal à l'occasion de son 375^e anniversaire. Les travaux se sont déroulés durant l'année 2016-2017.</p> <p>SMGP Dans le cadre du projet Turcot, l'ensemble des intersections des rues et des boulevards sur le réseau municipal sont construits avec des descentes pour personnes handicapées (bateaux-pavés) munies de plaques podotactiles, et tous les nouveaux feux de circulation sont munis d'une phase préliminaire pour les piétons.</p> <p>Il est prévu au contrat avec le fournisseur que « les trottoirs doivent être conçus et construits selon les exigences [...] de la Ville de Montréal. Des descentes pour les personnes handicapées doivent être construites à toutes les intersections et à toutes les traverses pour piétons. L'accès aux boutons poussoirs activant les feux de circulation doit être assuré ».</p> <p>Dans le cadre du projet de construction du nouveau pont Gouin, les personnes à mobilité réduite pourront circuler sur le pont à partir d'une rampe d'accès et d'une piste polyvalente. La piste d'une largeur de 3 mètres peut contribuer à l'accessibilité universelle et être utilisée notamment par les triporteurs, les vélos et les fauteuils roulants ou autres.</p> <p>Auparavant, les personnes à mobilité réduite avaient également accès au pont à partir d'une rampe d'accès. Ils devaient</p> |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|---------------------------------------|--------|--|---|-------|---|
| | | | | | toutefois circuler sur un trottoir de 1,745 mètre de largeur. La rampe d'accès et la piste polyvalente ne sont pas spécifiquement destinées aux personnes à mobilité réduite mais facilitent leur accessibilité. |
| • Réseau cyclable | A12 | a) Introduire, dans tout nouveau programme d'infrastructures de transport actif, une obligation quant à l'accessibilité pour les projets de développement ou d'amélioration subventionnés lorsqu'ils sont indépendants de la chaussée. | Programme Véloce II prolongé. | DGTTP | Il a été décidé de reconduire le programme Véloce II en programmes distincts correspondant à chacun des volets. <ul style="list-style-type: none"> Le volet 1, qui devient le Programme de développement des transports actifs dans les périmètres urbains a été reconduit le 10 avril 2017 et prendra fin le 31 mars 2019. Le volet 4 devient le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte et a été reconduit le 8 décembre 2016. Les autres volets ne sont toujours pas reconduits. Les programmes prévoient toujours la clause d'universalité d'accès des segments subventionnés. |
| | | b) Appliquer le programme Véloce II. | Description et valeur des projets subventionnés. Nombre de kilomètres ajoutés. | DGTTP | Pour 2016-2017, aucun programme n'était en vigueur pour soutenir cette mesure. |
| • Haltes routières et villages-relais | A13 | a) Poursuivre la modernisation des haltes routières et des aires de service. | Pourcentage d'avancement des travaux prévus. | DPR | Il n'y a pas eu de projet de modernisation des haltes routières en 2016-2017. Aire de service du Point-du-Jour à Lavaltrie (autoroute 40, kilomètre 118) : seuls les services de base temporaires sont accessibles (stationnements, toilettes, bornes de recharge, etc.). |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|---|---|-------|---|
| | | b) Tenir compte de l'accessibilité universelle des belvédères, de leurs équipements et des arrêts de véhicules lourds autres que ceux inclus dans les aires de service. | Mesures réalisées. | SMT | Aucune action réalisée. |
| | | c) Mettre en place progressivement des villages-relais qui incluent des services aux personnes à mobilité réduite. | Nombre de villages-relais offrant au moins un service de base partiellement accessible. | DPR | Les 25 villages-relais évalués ont au moins un service de base partiellement accessible. Il y a présentement 41 villages-relais. |
| | | d) Réaliser une campagne d'évaluation de l'accessibilité des villages-relais accrédités et diffuser les résultats. | Nombre et description des évaluations réalisées et diffusées. | DPR | Trois villages-relais ont été visités en 2016-2017 pour un total de 67 établissements évalués. Tous les rapports ont été transmis aux villages-relais visités. 31 % des établissements accessibles et partiellement accessibles ont été identifiés sur le site suivant de Kéroul : www.lequebecpourtous.com . |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|--|--|-------|---|
| • Communications | A14 | a) Les préposés aux renseignements sont disposés à répondre aux questions de tous, dont les personnes handicapées, lorsqu'ils composent le 511. Le service téléphonique de Québec 511 fonctionne par la reconnaissance vocale et permet à l'utilisateur de se renseigner en utilisant le clavier de son téléphone. Les utilisateurs ayant des incapacités auditives ou d'élocution peuvent le consulter sans problème. | Nombre de demandes téléphoniques ou courriels reçus pour obtenir un service d'accompagnement personnalisé. | DCom | En 2016-2017, aucune demande de service d'accompagnement personnalisé n'a été formulée auprès des préposés aux renseignements de Québec 511. Les appels provenant de personnes ayant des incapacités auditives ou d'élocution (ATS) utilisant un service d'accompagnement ne sont pas comptabilisés. |
| | | b) Respecter le standard d'accessibilité gouvernemental (par exemple, l'ajout des métadonnées et les textes de remplacement pour les éléments visuels – tableaux, images). Aussi, les documents audio et vidéo doivent être accompagnés d'une transcription textuelle de la narration originale et de tous les dialogues, y compris tout autre élément qui permet de comprendre les interactions. | | | DCom |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--|--------|---|---|--------------|---|
| | | c) Offrir un accompagnement personnalisé à tout usager de ses sites Web qui en fait la demande. Celui-ci peut, par un simple appel téléphonique ou par courriel, adresser une requête au Ministère et recevoir l'appui nécessaire. | | | Pour l'année 2016-2017, aucune demande n'a été formulée pour obtenir un service d'accompagnement personnalisé sur les sites Web du Ministère. |
| • Communications et ressources humaines | A15 | a) Diffuser des articles informatifs sur le site Web du Ministère et dans l'intranet, notamment durant la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin chaque année. | Description des thèmes abordés et nombre d'articles diffusés, et des activités réalisées. | DCom et DGRH | En juin 2016, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, diffusion dans l'intranet d'un article portant sur la participation du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées et sur la mise en place d'un projet pilote chapeauté par le Ministère pour encadrer l'utilisation d'aides à la mobilité motorisées (AMM) sur la voie publique. |
| | | b) Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et analyser les autres demandes et commentaires effectués en ce sens. | Nature et nombre de commentaires recueillis. | BSM et DCom | Aucune plainte n'a été formulée en 2016-2017 en raison d'un manque d'accessibilité des informations ou des documents sur les sites Web du Ministère. |
| • Ressources matérielles des bureaux centraux et territoriaux | A16 | a) Corriger les lacunes physiques lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, de concert avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par le Ministère. | Description des projets réalisés. | DGGISP | Aucune action prévue dans les projets inscrits à la programmation immobilière. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|--------------------|--------|--|---|-----------------|---|
| | | b) Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir sécuritaire l'aménagement des lieux. | Date des communications transmises. | DGGISP | Message transmis à l'ensemble des gestionnaires centraux et régionaux le 11 octobre 2016 et rappels annuels prévus. |
| | | c) Sensibiliser les responsables des achats à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, comme précisé dans <i>l'Espace administratif, directive 2-1-9</i> , traitant de l'approvisionnement en matériel adapté. | Description des demandes d'acquisition de mobilier adapté. | DGGISP et BSMAT | Les responsables des achats sont sensibilisés à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Aucune acquisition de mobilier adapté au cours de l'année 2016-2017. |
| | | d) Répondre aux demandes individuelles d'aménagements nécessaires et adressées par les employés. | Description des demandes traitées. | DGGISP et BSMAT | La Direction générale de l'Estrie a fait l'acquisition d'un appareil auditif adapté pour une employée, sur recommandation de l'organisme Orientation Travail. Aucune autre demande n'a été reçue pour l'année 2016-2017. |
| • Embauche | A17 | Assurer un suivi des programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité : a) Cibler l'objectif de représentativité de 2 % fixé par le Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées. | Statistiques annuelles sur l'embauche et la représentativité. | DGRH | Dix-sept personnes ayant déclaré avoir un handicap ont été embauchées au cours de l'année 2016-2017 (5 employés réguliers, 6 occasionnels, 3 étudiants et 3 stagiaires). Au 31 mars 2017, il y avait 43 personnes handicapées employées au Ministère, portant le taux de représentativité de ce groupe au sein de l'effectif permanent à 0,9 %, soit 0,1 % de plus que l'an dernier. |

| Secteur d'activité | Action | Mesure et ressource | Indicateur de résultats | Unité | Résultat pour 2016-2017 |
|------------------------------|--------|--|---|-------------------|--|
| | | b) Proposer des projets d'emploi au sein du Ministère dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). | Nombre de projets soumis et retenus pour financement. | DGRH | Dix projets d'emploi ont été déposés à l'automne 2016 au Secrétariat du Conseil du trésor et les 3 suivants ont été retenus pour financement en 2017 : 1 technicien des travaux publics à Saguenay, 1 agent de bureau à Lévis et 1 technicien en informatique à Québec. |
| • Recherche | A18 | Mesurer l'incidence des projets de recherche sur les personnes handicapées. | Nombre de projets de recherche démarrés prenant en compte les spécificités des personnes handicapées (et description sommaire). | DCRI | Aucun des projets de recherche démarrés ne prend en compte les spécificités des personnes handicapées. |
| • Orientations et politiques | A19 | a) Rencontrer les personnes responsables de l'élaboration de ces différents documents et plans. | Nombre de rencontres tenues. | BSM, DRP et DGTTP | Le Rapport annuel de gestion prévoit une section qui présente une synthèse du bilan du PAPH. L'accessibilité des services est un volet de l'engagement « Assurer l'accessibilité des services » de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère qui a d'ailleurs été révisée en 2016. Plusieurs rencontres se sont déroulées en 2015-2016. |

PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2016-2017

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|---|--------------------------------|-----------------------------|-------------|---|--|
| <p>9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.</p> | <p>MEE SR, MTESS, MSSS</p> | <p>MFamille, MTMDET</p> | <p>2018</p> | <p>() Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p> | <p>La collaboration du MTMDET est requise à l'étape 1.</p> |
| <p>Étape 1 Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.</p> | <p>MEE SR, MTESS, MSSS</p> | <p>MFamille, MTMDET</p> | <p>2015</p> | <p>(X) Réalisé () En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p> | <p>Source : Suivi des engagements – 2015-2016.</p> |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017 Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées. |
|--|--------------------------|-------------------------------------|----------|---|--|
| Étape 2 Élaborer et déployer un cadre de référence national MESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux. | MTESS, MSSS | | 2016 | | |
| 13. Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées. | MSSS, MTMDET, OPHQ | SHQ | 2019 | <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | |
| Chantier A Recenser les gabarits d'aides à la mobilité motorisées utilisés et projetés ainsi qu'identifier, avec les collaborateurs, les problématiques rencontrées dans les déplacements et la circulation de ces aides à la locomotion | MSSS | MTMDET, OPHQ, RAMQ, RBQ, SAAQ | 2019 | <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|---|--------------|----------------|----------|---|--|
| <p>Étape 1 Recension des gabarits attribués et des projections d'attribution dans le cadre du programme ministériel des triporteurs et des quadriporteurs.</p> | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | S. O. |
| <p>Étape 2 Identification des problématiques rencontrées dans les lieux bâtis intérieurs et extérieurs.</p> | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | S. O. |
| <p>Étape 3 Promotion, dans les réseaux concernés, des nouvelles dispositions identifiées sur les conditions de circulation et de déplacement des aides à la mobilité motorisées.</p> | | | | <input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | <p align="center">Source : Suivi des engagements – 2015-2016.</p> |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|---|--------------|-------------------------------|----------|---|---|
| <p>Chantier B</p> <p>Collaborer à l'identification et à la mise en œuvre de normes, de réglementations et de dispositions concernant la circulation des aides à la mobilité motorisées dans les aménagements extérieurs, les infrastructures et les moyens de transport.</p> | MTMDET | MEESR, MSSS, OPHQ, RAMQ, SAAQ | 2019 | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | <p>Le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM) est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015, pour une durée de trois ans. Ce projet pilote définit pour la première fois au Québec les règles de circulation qui s'appliquent aux utilisateurs d'AMM ainsi que l'équipement de sécurité qui doit se trouver sur un tel appareil.</p> <p>Pour évaluer le projet pilote, le Ministère a financé, conjointement avec le MSSS et la SAAQ, une étude réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), en collaboration avec l'Université de Sherbrooke (UdeS). En décembre 2016, les résultats de cette étude ont été transmis au Ministère. L'étude a permis au Ministère d'analyser, en collaboration avec ses partenaires, les impacts et l'acceptabilité des nouvelles règles encadrant l'utilisation des AMM et de réviser les orientations à prendre dans ce dossier.</p> <p>Toutefois, comme les articles concernant les AMM ne feront pas partie du projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière (CSR) actuellement en élaboration, le Ministère prévoit une prolongation du projet pilote au printemps 2018.</p> |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|--|-------------------------------------|----------------|-------------|--|---|
| <p>17. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité aux personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public.</p> <p>Les critères doivent être conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec, au contenu réglementaire et aux normes inscrites dans les tomes de collection Normes-Ouvrages routiers et à toute réglementation à venir concernant le parcours sans obstacles.</p> | <p>MESR Mfamille MTMDET</p> | | <p>2019</p> | <p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p> | <p>Les deux programmes d'aide financière aux projets d'immobilisations des infrastructures de transport collectif ont maintenu leur critère d'accessibilité à une aide financière, selon lequel la construction ou la transformation d'un édifice public doit permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce critère est applicable aux terminus, aux centres administratifs et aux stations de métro.</p> <p>Le Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun vise à devancer certains travaux qui étaient prévus dans le cadre des deux autres programmes. Les infrastructures qui seront financées répondent aux critères d'accessibilité prévus dans les deux autres programmes.</p> <p>Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, entré en vigueur en février 2017, prévoit que les projets de développement des réseaux piétonniers et cyclables doivent être conçus et réalisés pour accorder une accessibilité universelle (personnes à mobilité réduite). Cette condition était déjà prévue dans l'ancien programme Véloce II.</p> |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|--|--------------|--------------------------------|----------|---|--|
| <p>18. Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs.</p> <p>Cette étude devra comprendre la définition du champ d'application, des objectifs et des normes visés ainsi que des mécanismes d'application et de surveillance.</p> | MTMDET | MAMOT, MEESR, MSSS, OPHQ, SAAQ | 2019 | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | <p>Aucune activité de législation ou de réglementation n'est prévue concernant les aménagements extérieurs. Les actions suivantes ont toutefois été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet pilote relatif aux AMM : voir engagement 13, chantier B. • Audits et avis de sécurité : 11 audits et avis ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions territoriales ou des mandataires du Ministère. • Diagnostics de sécurité : 24 MRC sont en cours d'élaboration ou ont finalisé un diagnostic et un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal (12 plans finalisés). Les organismes représentant les personnes handicapées sont appelés à identifier les enjeux locaux liés à la sécurité des personnes handicapées. • Production d'un guide pour le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite : suivi des travaux effectués dans le cadre d'un projet de recherche dont la fin est prévue en décembre 2017. Ces travaux donneront lieu à des lignes directrices (guide) pour des aménagements permettant le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite. • Préparation du plan d'action ministériel en sécurité routière : préparation du prochain plan d'action. Des mesures pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers vulnérables aux intersections ont été étudiées et devraient être intégrées. • Contribution à la Politique de mobilité durable en cours d'élaboration par la préparation d'un cadre d'intervention en sécurité routière qui inclut les usagers à mobilité réduite. |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017 Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées. |
|--|--------------|----------------|----------|---|---|
| 47. Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec afin de favoriser les déplacements sans obstacles des personnes handicapées. | MTMDET | OPHQ | 2019 | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | |
| Étape 1 Recenser et examiner les problématiques des services de transport adapté et collectif au Québec. | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | Le Ministère a réalisé, en collaboration avec l'OPHQ, un état de situation du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) en 2016 afin d'identifier les principales problématiques. Le transport collectif sera examiné par la suite. |
| Étape 2 Cerner les bonnes pratiques dans les régions et les initiatives porteuses. | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | Cet enjeu sera évalué dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable. |
| Étape 3 Analyser la possibilité de tenir un projet pilote ou de déployer certaines initiatives pour expérimenter des pistes potentielles d'harmonisation et d'optimisation. | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | Cet enjeu sera évalué dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable. |

| Engagements | Responsables | Collaborateurs | Échéance | État de réalisation (Cochez un seul choix) | <p align="center">Principales actions réalisées au cours de l'année 2016-2017</p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2016-2017. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p> |
|---|--------------|----------------|----------|---|--|
| <p>Étape 4 Proposer un plan de mise en œuvre des solutions retenues.</p> | | | | <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné | |